



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus préliminaire relatif à
l'augmentation du capital de la société « VEOLIA ENVIRONNEMENT »

Rabat, le 18 juin 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 17 juin 2025 le prospectus préliminaire relatif à l'augmentation du capital de la société « VEOLIA ENVIRONNEMENT » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 14 813 052 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales : VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT MAROC, VEOLIA ENVIRONNEMENT INDUSTRIES MAROC, AMENDIS, REDAL, AMANOR et VEOS DECHETS DANGEREUX.

La période de réservation s'étalera au Maroc du 19 au 30 juin 2025 (inclus).

Le prix de souscription sera fixé en date du 30 juillet 2025.

Le prospectus préliminaire est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.25-0120 en date du 20/03/2025 ;
- Le Document d'Information Clé et le règlement du compartiment « Plus 2025 » du FCPE « Sequoia Plus » agréé par l'AMF sous le numéro FCE20250005 ;
- Le Document d'Information Clé et le règlement du FCPE « Sequoia Relais 2025 » agréé par l'AMF sous le numéro FCE20240785 ;
- Le règlement du PEGI de Veolia Environnement et ses annexes.

L'intégralité du prospectus préliminaire visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à Attijari Finances Corp et sur le site internet de « VEOLIA ENVIRONNEMENT ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/027/2025

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

✉ OperationsFinancieres@ammc.ma

 05 37 68 89 71